



Titre **Conférence des présidents**

Seite/page : 1 von/de 8

Aufgenommen von / écrit par : BH

Datum/Date : 11.06.2016

Présidé par : Michel JEANBOURQUIN, Président (MJ)	Yvonne Hämmig (YH)	Laurent Junier (LJ)	Rolf Schuler (RS)	Daniela Vetsch (DV)
Bureau : Konrad Stokar (KS) - B. Huguenin (BH) – M. Cuk (MC) E. Loosli (EL) Susanne Schmucki (SS)				
Excusés : voir liste				
Lieu : Olten		Où : Hotel Arte, Riggenbachstrasse 10, 4600 Olten		
Date 11.06.2016		Heure de : 10:08 à : 17:00		Protocole : BH
Hauptziel Objectifs	Besseres Verstehen der Anforderungen des BSV Améliorer la connaissance de la relation OFAS	Synergien-Prozess zwischen PräsidentInnen/GeschäftsleiterInnen Induire un esprit synergies Présidents-Directeurs	Aktivieren der Zusammenarbeit Dach - Regionale Vereinigungen Engager un processus de collaboration active faitière - associations régionales	

Traktandum Point ordre du jour	Kommentare, Argumente, Beschluss , Aufgaben (Pendenzen) Commentaires, argument, décisions, à effectuer	Verantw. Resp.
1. Accueil Validation Compte-rendus Conférence des présidents, 13 juin 2015	Michel Jeanbourquin salue toutes les personnes présentes pour la Conférence des présidents et les remercie pour leur présence. Certains se sont excusés, les notifications correspondances ne seront pas lues. La liste est jointe au compte-rendu. Décision : Le compte-rendu est validé avec un remerciement à T. Huguenin.	
Conférence des directeurs(trices) 10 septembre 2015	Décision : Le compte-rendu est validé avec un remerciement à T. Huguenin.	
Traktandenliste Ordre du jour	Décision : Les ordres du jour ont été validés.	
2. Conférence des présidents	L'objectif de la Conférence des présidents est l'information simultanée de tous les participants pour que chacun ait le même niveau de connaissances. Le réseau doit être également optimisé et approfondi grâce à une conférence commune. Le rassemblement des deux rencontres correspond de plus à un souhait des associations régionales. À la fin de la conférence, nous faisons une tournée de feedbacks sur ce thème.	
3. OFAS : Contrôle de gestion et rapport	Depuis quelques mois, contact avec l'OFAS, cela a pris un peu de temps. L'interlocuteur de l'OFAS a pris le temps de nous expliquer en détails le nouveau contrat, ainsi, nous avons appris à connaître les besoins/exigences de l'OFAS. Konrad Stokar ajoute au sujet du retour de l'OFAS sur le contrat 2011-2014 que l'OFAS a posé diverses questions complexes, qu'il a été très fastidieux et long d'y répondre et que cela a été effectué de manière très détaillée par Giuseppina Munafo. Sur la base de nos réponses, nous avons reçu un courrier indiquant ce que nous devons ajuster et modifier. Il remercie tout le monde pour leur collaboration à la satisfaction du contrat de services 2011-2014. Michel Jeanbourquin ajoute que notre travail supplémentaire aurait été payé si nous en avons mieux justifié. Nous souhaitons améliorer cela maintenant. Il est clair maintenant pour nous que la période 2011-2014 est définitive clôturée. Il n'y a pas de réductions ultérieures. Jusqu'en 2014, l'OFAS n'a pas véritablement fait le contrôle de gestion. Cela a été modifié maintenant et nous devons effectuer des modifications dans la qualité des rapports et du contrôle de gestion. Il relie deux points en plus car le nouveau contrat contient plus de prestations. Nous devons pouvoir expliquer clairement nos besoins. Les informations sont fournies par les associations régionales avec l'association faitière où elles sont consolidées. Ensuite, elles sont envoyées à l'OFAS où elles sont vérifiées. Nous devons présenter très précisément ce que nous faisons et de combien d'argent nous réellement besoin. Michel Jeanbourquin explique que lui et Konrad Stokar sont dans une phrase d'apprentissage. Nous avons rendu visite à quatre grandes organisations qui connaissent cette problématique et nous avons pu acquérir ainsi de nombreuses informations.	

Modifications les plus importantes :

- le contrôle de gestion de l'OFAS est devenu plus exigeant
- Des audits sont effectués
- La prise en compte du capital

La prise en compte du capital signifie que lorsqu'une association a du capital, l'OFAS n'est pas prêt à financer lui-même toutes les prestations. Ainsi, nous ne devons pas avoir de capitaux-propres supérieurs à 50 % des prestations que nous souhaitons facturer. Nous devons tenir compte de cela dès maintenant. La tâche de l'organisation faîtière est de contrôler les travaux des associations régionales.

Véronique Piatti-Bretton: Il y aurait eu des différences entre les catégories 1 et 3 qu'ils ont toujours indiquées. Les régions ont toujours indiqué la catégorie et il est important que toutes facturent avec la même catégorie. **Bruno Perroud:** Un défi réside dans le fait que le KS page 34 d/ et page 36 indique plusieurs acomptes qui sont transférés par l'OFAS à l'organisation faîtière et ensuite aux régions. Nous ne devons pas oublier que l'organisation faîtière fait des provisions, autrement dit, ils ne répercutent que 80 %. C'est très important pour qu'il reste suffisamment d'argent pour les régions. **Michel Jeanbourquin** est d'accord avec lui. Nous avons été priés par l'OFAS d'effectuer des provisions mais seulement d'un certain montant. **Stefan Felder** souhaiterait savoir si ces provisions ou réduction des chiffres concernent le contrat 2015-2016, on leur a assuré qu'ils recevraient toujours 20 % pour leurs prestations. Ils ne souhaitent pas cacher leurs capitaux propres. Au sujet des actifs, il était clair que 40 % ont été pris en charge par l'OFAS, aujourd'hui, il s'agit encore de 20 %. Il n'est plus pertinent de maintenir les cotisations de l'OFAS si les capitaux propres doivent couvrir les services. **Konrad Stokar** note la question et la tirera au clair, il enverra la réponse à tous. Cela concerne le 4ème paiement d'acompte en septembre pour lequel les premières corrections auront lieu. **Stefan Felder :** Cette déclaration concerne le budget. Il est important que les associations puissent garder leurs capitaux. Elles effectuent de nombreuses prestations qu'elles paient elles-mêmes, pour cette raison, elles ont également besoin de capitaux propres. **Konrad Stokar:** Avec le premier paiement, nous avons versé 50 % du montant de l'année dernière. Le 4ème paiement d'acompte avec les corrections dépend également des informations que nous envoyons à l'OFAS. **Michel Jeanbourquin:** Il faut résumer les problèmes avec le substrat du capital et nous donner cette information. Nous devons chercher une solution ensemble. **Bruno Perroud:** Pour le substrat du capital, nous devons impérativement observer p. 30 d/ p. 32 f. Dans votre compte annuel, vous résumez les trois sources de financement, vous devez les lister précisément. **Michel Jeanbourquin** indique qu'il est très important de suivre précisément la description de la circulaire. **René Derighetti** propose d'intégrer dans la discussion avec l'OFAS au sujet du capital la clause de risque. Si une association a des capitaux, elle doit prendre en charge elle-même le risque correspondant. Ils ont une nouvelle activité qui n'a pas encore été acceptée par l'OFAS, ils disent maintenant à l'OFAS que soit ils laissent les capitaux pour cette activité soit ils prennent en charge le paiement pour cette nouvelle activité. **Michel Jeanbourquin :** Pour l'OFAS, il est correct d'investir dans de nouvelles activités. Cependant, il faut attribuer de nouvelles activités supplémentaires aux dons et cela doit être également justifié. Les garanties fournies à certaines associations ne le sont pas par l'OFAS mais par l'organisation faîtière. L'OFAS doit savoir que l'argent est utilisé de manière ciblée et cela doit être justifié par l'organisation faîtière. **René Derighetti:** La construction d'un jardin d'enfants est encore, cela aurait dû être réalisé sous deux. Avec les directives, cela n'était pas possible, les enfants ont déjà 7 ans. **Michel Jeanbourquin:** Étant donné que le jardin d'enfants n'est pas concerné par l'art. 74, il est important d'avoir une comptabilité bien gérée. Pour cette raison, nous avons demandé les données de la comptabilité pour les vérifier et pour soutenir les régions dans toutes les éventuelles questions. **Cornelia Nater** souhaiterait savoir combien de provisions ils peuvent former pour l'anniversaire. Il serait également utile pour elle que les modifications des formulaires surviennent plus tôt. **Michel Jeanbourquin:** Ces deux points seront abordés plus tard. Il est important que nous, à l'organisation faîtière, voyant les choses dans leur contexte. Nous travaillons dans les quatre domaines avec l'OFAS : la quantité, le temps de travail, les coûts et la qualité. Nous effectuons un travail d'une grande qualité. Nous devons fournir à nouveau des garanties de qualité. Cela nécessite des nouveaux formulaires avec un nouveau type de saisie.

Pourquoi avons-nous envoyé les listes / formulaires si tard ?

- Modification et justification pour l'année 2014,
- Travaux de préparation pour l'audit,
- Changement de présidence et deux départs personnels dans l'organisation faîtière

ont certainement contribué à un retard. Ensuite, le contrat a été également une nouvelle tâche pour nous. Nous devons déjà l'étudier et la comprendre. Nous voulions apprendre des erreurs des contrats précédents et les éviter. Cela nous a pris du temps. G. Munafò a constaté que la gestion des comptes doit être effectuée par un comptable, le traitement du temps de travail par un spécialiste RH, la qualité et la qualité par un spécialiste. Une personne seule ne peut pas effectuer ces trois tâches. Depuis 2015, il existe de nouveaux critères prescrits par l'OFAS, ils n'étaient pas indiqués dans les anciens formulaires.

K. Stokar

Michel Jeanbourquin explique comment Procap effectue cela. Sa solution a coûté CHF 200'000.00 et il est très difficile d'ajouter les nouveaux points. Une autre possibilité serait de transmettre le fichier de l'OFAS et de laisser le tout aux associations régionales. Cela requiert des professionnels dans les associations régionales qui devraient employer un temps de travail important.

Notre modèle, chaque association régionale a sa propre comptabilité et sa propre saisie du temps de travail et l'organisation faitière consolide les données pour l'OFAS. C'est ok si les critères ne changent pas. Un problème survient lorsque les critères changent, cela requiert des ajustements. Nous avons essayé de collecter le plus de données possibles pour l'OFAS. Maintenant, nous sommes en train de chercher une solution. Nous pouvons volontiers vous envoyer ces trois modèles. La situation est critique. Nous devons faire le maximum. Michel Jeanbourquin indique encore une fois que ce n'est vraiment pas la faute des associations régionales si la situation est si désastreuse. La faute revient vraiment à l'organisation faitière. Un problème a été également certainement le départ de G. Munafo qui a emporté un grand savoir-faire. Deux mois ont été nécessaires pour répondre aux questions du reporting 2014. Maintenant, nous avons mis au point un plan d'action afin de fournir autant de données que possible, il demande à tous de l'aide. Il promet de transmettre autant d'informations que possible. Si nous n'arrivons pas à collecter suffisamment de données, nous pouvons être sanctionnés par l'OFAS avec des réductions.

Des questions ?

Chantal Eschmann: Est-ce qu'il faut encore faire quelque chose pour la période 2011-2014 ? Qu'en est-il de la saisie du temps de travail et de la consolidation ? **Michel Jeanbourquin:** Non, c'est une partie dont nous devons nous charger. Vous devez seulement répondre à nos questions. Il existe déjà des données très solides. Si nous avons des données que nous ne comprenons pas, nous nous permettons de poser de questions.

Sabina Dollinger: Étant donné qu'elle a elle-même travaillé dans le groupe de travail, elle est déçue de voir le temps que tout cela a pris. Elle renvoie à la protection des données si des informations doivent être envoyées par e-mail. Le point avec le substrat du capital a également déjà été abordé en 2014. Le bilan 2015 est effectué. Elle trouve agréable que l'organisation faitière se charge de la consolidation. Cependant, elle souhaiterait que les données soient validées par elle ou par son auditeur avant qu'elles ne soient envoyées à l'OFAS: **Michel Jeanbourquin:** Le thème de la protection des données est clair, nous devons envoyer la comptabilité/les données à l'OFAS, c'est un droit/une exigence de l'OFAS. Autant qu'il le sache, la distribution a été abordée dans le groupe de travail, sans résultat. **Sabina Dollinger** est d'accord avec lui. Elle indique que la collaboration était présente. Elle souhaite simplement que le compte de pertes et de bénéficiaires rempli soit tout d'abord envoyé aux associations régionales pour validation avant qu'il ne soit transmis à l'OFAS. **Michel Jeanbourquin:** Nous devons prendre nos responsabilités et satisfaire les exigences de l'OFAS. Nous voulons prendre nos responsabilités et accomplir nos tâches. Nous voulons regarder vers l'avenir. Nous voulons avancer aussi rapidement que possible avec la Task Force. Pour 2015, nous voulons faire le meilleur. Nous le dirons également à l'OFAS pendant l'audit. Pour 2016, cela fonctionnera certainement mieux et en 2017, cela sera parfait avec un résultat correct.

Nicole Renaud-Zurbruggen : Exigences de l'OFAS : Travail, coûts, quantité qualité : La qualité est très importante cependant, les coûts sont toujours demandés en premier lieu. La qualité ne doit pas souffrir à cause des coûts. Est-il correct que l'OFAS contrôle désormais également la qualité ? **Michel Jeanbourquin** confirme cela. L'OFAS veut que les prestations investies soient toujours employées dans une bonne qualité. À partir de la page 63 et suivantes d/66 et suivantes f, toutes les qualités sont listées. Mme Čuk est une spécialiste et nous verrons avec elle comme la qualité peut être atteinte. Il faut trouver un équilibre dans les quatre domaines. Il faut améliorer la collaboration avec toutes les associations régionales, nous souhaitons former plus de synergies entre les associations régionales, l'organisation faitières et à l'avenir, également avec les autres organisations. Nous voulons aller de l'avant. **Maja Čuk:** La qualité doit être également garantie pour 2015. Pour cela, nous enverrons prochainement une liste de contrôle similaire à celle qui existe déjà. Il ne faut pas envoyer le contrôle de qualité tous les ans à l'OFAS.

Cornelia Nater: souhaiterait savoir précisément ce qui sera demandé au cours des 3 prochaines années par l'organisation faitière du point de vue des prestations, du temps de travail, de la quantité. **Michel Jeanbourquin:** Il est correct qu'il manquait un cadre pour la saisie des heures. Dans le tableau, il existe une colonne avec les tâches spéciales pour l'organisation faitières, ici, il est possible de saisir le travail effectué pour l'organisation faitière.

Bruno Perroud a participé à différents groupes de travail et comprend la frustration et la déception de Sabina. Il loue le travail du directoire et l'en remercie. Les exigences de l'OFAS sont désormais connues. Nous devons remplir les formulaires jusqu'au 30.06. RZ 6008 signifie que de l'argent peut être retenu. Nous devons travailler dur afin de pouvoir fournir les données. Il remercie l'organisation faitière qui effectue le travail. Nous devons comprendre la circulaire, l'utiliser et changer nos habitudes. **Michel Jeanbourquin** confirme que les informations relatives au contrat de services n'étaient pas complètes dans l'association faitière. Ils ont désormais acquis ces connaissances. De manière générale, il faut améliorer la communication respective. Le système des fichiers Excel peut être peut-être amélioré ou affiné. Nous avons trois modèles. Quel système serait le meilleur pour nous ? Nos données sont dans un cloud en Suisse. Nous pouvons acheter une application en ligne, par ex. insieme. Nous pourrions entamer les négociations avec insieme pour acheter la solution. Quel est votre avis à tous ?

<p>Véronique Piatti-Bretton se plaint que les tableurs Excel sont très fastidieux parce qu'ils sont trop protégés. Elle considère également cela comme un manque de respect. Lorsqu'elle saisit des données, elle aimerait savoir ce qu'il se passe et cela ne fonctionne pas. Michel Jeanbourquin est d'accord pour dire que les fichiers sont peut-être trop protégés. Il va effectuer les modifications nécessaires.</p>	M. Jeanbourquin
<p>Sabina Dollinger est du même avis que Véronique. Elle privilégierait une solution globale. De son point de vue, cela évite également les erreurs de transmission. Les bons systèmes ne sont pas bon marché, mais ils sont pertinents sur le long terme. Michel Jeanbourquin réplique que le programme commercial est trop grand et non adapté à nos besoins. Il serait plus simple de développer soi-même une solution. Cependant, nous ne devons pas oublier que les 20 associations régionales ne disposent pas toutes des mêmes ressources.</p>	
<p>Bruno Perroud: Ils possèdent diverses prestations pour l'OFAS, le canton, les hôtels etc. Ces prestations doivent pouvoir être différenciées précisément. Cela vaut également pour l'Association Cerebral Genève et certainement également pour les autres régions. Pour cette raison, il n'est pas possible de trouver rapidement une solution commune.</p>	
<p>Marc Eichenberger pense que nos tâches peuvent correspondre à celle d'une administration communale. On doit éventuellement nous pencher sur cela. Michel Jeanbourquin le remercie pour ce conseil, il est d'accord. Il est très content des informations sur les éventuelles solutions.</p>	
<p>Cornelia Nater: Le système ne joue pas de rôle pour elle, le principal est que le travail puisse être réalisé en temps utile. Elle demande au directoire central que lors de toutes les négociations avec l'OFAS, il informe que les directions travaillent pour les projets et pas pour l'OFAS. Michel Jeanbourquin est d'accord avec elle, il pense à l'avenir. L'organisation faitière pourrait éventuellement prendre en charge certaines tâches ou il pourrait être possible de créer des synergies entre les associations régionales. Il est clair que l'argent doit être utilisé pour les personnes concernées. Au Valais, par ex. 16 % sont "perdus" pour l'administration. Ce sont les thèmes sur lesquels nous devons nous pencher.</p>	
<p>Stefan Felder: Procap possède une solution globale ? Ne perdons-nous pas notre indépendance avec elle ? Michel Jeanbourquin: Oui, c'est le cas, Procap a eu besoin de 3 ans pour mettre en place sa solution et les régions ont perdu en autonomie. Il n'existe pas de solution idéale. Le compromis avec les fichiers Excel est éventuellement actuellement la meilleure solution. Nous devons définir ce dont nous avons besoin.</p>	
<p>Benjamin Brühlhart remercie le directoire central pour son travail. Diverses associations en Suisse travaillent avec des bénévoles. Est-ce qu'il faut en justifier ? Son secrétariat est occupé à 25 %. Serait-il possible de fonder un groupe de travail pour le travail des directeurs et éventuellement de mettre en place un échange mensuel et plus collaborer. Michel Jeanbourquin: La formation d'un tel groupe de travail peut être une tâche de l'organisation faitière. Ainsi, des synergies pourraient être également formées.</p>	
<p>Michel Jeanbourquin : Nous n'avons pas besoin de toute la comptabilité mais seulement des comptes pour interpréter les prestations et les temps de travail. Ce que nous envisageons maintenant prend du temps. Si nous effectuons cela en détails et précisément, nous pourrions économiser à l'avenir. Il est important que tous les travaux mentionnent également ceux des bénévoles. Ce n'est que nous pouvons présenter en détails à l'OFAS ce que nous faisons pour les personnes concernées. Il est très bien que cette discussion ait pu avoir lieu.</p>	
<p>Nicole Renaud-Zurbruggen souhaiterait savoir quelles heures elle doit écrire en tant que présidente. L'heure de la séance ou le temps de trajet ? Il faut définir ce qui doit être indiqué. Ici, il faut trouver des critères. Il serait bien qu'elle soit remerciée de temps en temps pour son engagement et une carte de félicitations ne serait pas mal non plus. Michel Jeanbourquin note cela. La question est très pertinente. Il écrit également les temps de trajet. Nous devons y réfléchir le plus rapidement possible, peut-être également dans le cadre de la stratégie.</p>	M. Jeanbourquin K. Stokar
<p>René Derighetti: ils notent le travail des bénévoles uniquement lorsqu'il est en collaboration avec les personnes concernées. Ils ne notent pas sinon les heures travaillées. Cela serait trop compliqué. Michel Jeanbourquin informe à nouveau qu'il est très important de montrer à l'OFAS ce que nous faisons. Cela inclut également le travail des bénévoles.</p>	
<p>Marino Schulthess propose d'examiner les applications qui existent et d'établir un cahier des charges. Il trouve Excel très peu sûr. Il existe des possibilités d'écrire des applications partielles pour toutes les associations régionales et d'enregistrer ensuite ces données. Michel Jeanbourquin: Il n'existe pas de modèle défini parce que la base de données doit transformer des "pommes en poires". Cependant, la collaboration de M. Schulthess est vivement demandée.</p>	
<p>Cornelia Nater écrit chaque minute du travail des bénévoles Peut-être parce que cette activité demande des efforts physiques très importants.</p>	

Résumé:

Cette discussion est très importante, elle nous montre qu'il existe de grandes différences entre les régions. Notre objectif est de réunir les régions et de créer des synergies. Nous voulons faire le plus de choses possibles ensemble pour que le plus d'enfants et d'adultes profitent de nos activités. Notre première priorité est l'envoi de nos données à l'OFAS. Ici, nous remercions toutes les associations régionales pour leur collaboration active. Pour finir, nous discutons point par point de ce qui a été traité ci-dessus et nous travaillons à trouver des solutions.

Traktandum Point ordre du jour	Kommentare, Argumente, Beschluss, Aufgaben (Pendenzen) Commentaires, argument, décisions, à effectuer	Verantw. Resp.
4. Atelier : Perspectives de modification	<p>Michel Jeanbourquin : Il est important que toutes les parties parlent ensemble. Des idées pour une modification étaient présentes lors de l'élection de président. Aujourd'hui, après sept mois en poste, il est convaincu que des changements sont nécessaires. Certaines très bonnes choses ont été mises en place. Nous devons nous rassembler, former des synergies et parler ensemble. Le questionnaire doit déclencher une discussion entre le président et la direction. 5 associations régionales ont discuté ensemble du questionnaire. Le résultat est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la représentation des personnes en situation de handicap est la priorité • Le rôle de l'organisation faitière a été évalué différemment • La répartition des rôles a également donné un résultat varié • Tout comme l'avis sur la communication était partagé, le maintien de la communication a été unanime. <p>Konrad Stokar constate que les différents besoins de nos clients sont importants. Ici, l'image est homogène. Michel Jeanbourquin aimerait savoir si un changement est souhaité. Marie Pochon: Avant de parler d'un changement, nous devons examiner nos statuts. Les statuts forment la base pour chaque association.</p>	
	<p>Michel Jeanbourquin: Ce thème a été à l'ordre du jour des groupes de travail. Bruno Perroud complète cela en disant qu'ils ont déjà travaillé aux statuts mais que rien ne s'est passé. Ce n'est pas motivant lorsque l'on travaille dans le groupe de travail. Éventuellement, on pourrait établir une vision sur la base des statuts.</p>	
	<p>Michel Jeanbourquin: En octobre 2015, il a été décidé de former un groupe de travail pour les statuts. Jusqu'à présent, Cornelia Nater est la seule à s'être inscrite. Nous prions encore une fois que les personnes (min. 3) qui sont intéressées par le groupe de travail s'inscrivent. Nous possédons un papier de travail préparé avec diverses versions des statuts. Si la formation d'un groupe de travail n'est pas possible, nous demandons à l'organisation faitière de maintenir les statuts actuellement en vigueur. Une autre possibilité serait que le directoire central propose les statuts modifiés à l'organisation faitière. Walter Beutler propose que le directoire central modifie les statuts et soumette une proposition pour consultation. Ainsi, l'organisation faitière pourrait ensuite prendre sa décision. Michel Jeanbourquin réplique que cela n'est pas simple pour le directoire central car les besoins des différentes associations sont trop peu connus. Il a peur que si ceux-ci ne sont pas suffisamment pris en compte, les statuts ne soient pas acceptés. En effet, il existe des déclarations contradictoires autour des statuts, résume Konrad Stokar. Nous avons des statuts en vigueur qui sont enregistrés à l'office du registre du commerce. Nous avons établi un papier de travail sur lequel ces statuts avec les "nouvelles" informations, les informations vérifiées juridiquement et les informations des associations régionales sont listées. Véronique Piatti-Bretton souhaiterait que ces informations (Romandie) soient intégrées aux nouveaux statuts. Bruno Perroud s'inscrit pour collaborer au groupe de travail. Michel Jeanbourquin: Si la formation d'un groupe de travail n'a pas lieu, l'activité sera redonnée à l'organisation faitière. Les autres personnes intéressées peuvent contacter Trix Huguenin. René Derighetti sait d'expérience qu'il est toujours difficile de modifier des statuts. Pour cette raison, ils modifient uniquement les différents paragraphes dans le Tessin.</p>	
	<p>Bruno Perroud souhaiterait savoir qu'il est possible d'ajuster les tarifs pour les cours quotidiens et/ou de bloc. Michel Jeanbourquin: C'est une question concrète et technique. Ce thème est abordé dans l'ordre du jour Groupes de travail / Commissions.</p>	
	<p>Nicole Renaud-Zurbruggen souhaite plus de clarté et de transparence. Il est important que les associations régionales puissent donner leur avis et que celui-ci soit également entendu. Par ex, elle aimerait un résumé des sondages effectués. Cela serait transparent et formerait la base d'une bonne collaboration. Michel Jeanbourquin est d'accord avec elle et note cette intervention.</p>	M. Jeanbourquin
4. Atelier : Perspectives de modification	<p>Cornelia Nater propose de faire ces sondages en ligne. Ainsi, on saurait qui a dit quoi. Michel Jeanbourquin salue également cette proposition. Edith Loosli l'enregistre volontiers et examine comment elle peut être mise en œuvre.</p>	E. Loosli

	Michel Jeanbourquin: Pour que des modifications puissent avoir lieu, nous devons également changer quelque chose chez nous. Pour cette raison, il est important d'élargir le directoire central. Il demande l'aide de tous sur ce point. Si quelqu'un connaît d'éventuels candidats, il serait bien de leur en parler ou de nous contacter.	tous
	Daniela Vetsch remercie Michel Jeanbourquin pour le sondage. On peut toujours ressentir que l'on collabore avec toutes sortes de mentalités. Elle remercie la direction et le directoire central pour le travail accompli.	
	Sabina Dollinger souhaiterait savoir la direction que l'association Cerebral Suisse veut prendre, ce qui est inscrit à l'art. 74, quelle est sa tâche et où nous devons nous positionner ? Maja Čuk: Il est important de positionner qu'il n'existe pas seulement des prestations qui ne seront plus financées mais qu'il en existe également certaines qui seraient financées si on les effectuait, comme le logement encadré.	
	Sabina Dollinger ne trouve pas non plus bien que les deux comités aient été rassemblés. Michel Jeanbourquin: nous souhaitons ainsi atteindre un consensus. Les directrices peuvent également faire valoir leur avis. Il est important que tous parlent ensemble.	
	En tant qu'objectif éventuel, Cornelia Nater propose la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.. Nous pouvons aider à mettre en plus celle-ci mieux et plus rapidement. Michel Jeanbourquin est d'accord avec elle. Nous devons agir, pas seulement parler. Il ne suffit pas d'être dans un groupe de travail, on doit également s'engager. Yvonne Hämmig souligne que tous ceux présents dans la salle s'engagent, sinon, ils ne seraient pas là. Peut-être s'agit-il d'un problème de communication ? Michel Jeanbourquin confirme cette déclaration, nous avons identifié le problème de communication et nous y travaillons. Il est clair que le chemin vers une modification n'est pas simple. On doit toujours rechercher des solutions.	

5. Commissions et groupes de travail	Différence Commission / Groupe de travail Commission : encadrement permanent d'un problème sans droit de décision mais avec une fonction consultative. Groupe de travail : naît d'un projet, avec un début et une fin. L'objectif est défini avec des compétences claires. Comment peut-on fonder une commission/un groupe de travail ? Celui qui crée une commission/un groupe de travail dans une organisation faitière, doit pouvoir nommer 2-3 membres.	
	Statuts Groupe de travail : Comme décrit ci-dessus, nous soumettons à l'organisation faitière la demande de reprendre la tâche si nous ne pouvons pas former de groupe de travail. Jusqu'à présent, Cornelia Nater et Bruno Perroud se sont inscrits.	
	Art. 74 Est-ce que les membres de ce groupe de travail sont toujours prêts à y collaborer ? Sabina Dollinger souhaiterait connaître les objectifs précis, les compétences, le temps à investir dans ce groupe de travail. Michel Jeanbourquin: cela sera défini encore une fois lors de la prochaine séance du directoire central. Il est clair que le travail accompli sera fait pour les associations régionales. Martino Schulthess souhaite tout d'abord connaître les objectifs et les exigences. Il pense qu'il a besoin en premier lieu d'un pack de travail. Michel Jeanbourquin confirme que les objectifs d'un groupe de travail doivent être connus lors de sa création. Le groupe de travail est chargé en premier lieu de l'analyse des problèmes et de l'élaboration de solutions, que ce soit pour le directoire central ou les associations régionales. Les comptes-rendus des groupes de travail peuvent être publiés en ligne pour les associations régionales.	M. Jeanbourquin
	Commission sur la politique des personnes handicapées (BEKO) Commission : Le changement de lieu est également dû au fait que des travaux sont effectués par seulement pour des thèmes sociopolitiques. Le changement de nom a été accepté par le directoire central en mars 2016. Ils se sont occupés du développement de l'AI, la révision de l'EL, le FMedG, le lobbying, le supplément pour soins intensifs etc., le processus parlementaire a été respecté.	
	Assistance Groupe de travail : Konrad Stokar se trouve déjà dans le groupe de travail interorganisationnel d'Inclusion Handicap sur le thème de l'assistance. Nous n'avons pas besoin de groupe de travail supplémentaire. C'est l'interlocuteur pour cette thématique. Cornelia Nater trouve que c'est une bonne solution, elle souhaiterait que toutes les associations régionales soient informées des travaux de groupe.	K. Stokar
	Vacances : Groupe de travail : Nous ne formons pas de groupe de travail ici. Les offres de vacances sont publiées en ligne sur le site (plateforme). Cela permet d'utiliser les synergies et de garantir la communication entre les associations régionales. Nous vous prions de nous informer tous de vos vacances.	E. Loosli

	<p>Legs : Étant donné que personne ne s'est manifesté pour cette commission, nous soumettons la demande au directoire, éventuellement transfert (intégration) de l'activité à la commission Art. 74. Jusqu'à aujourd'hui, une demande est arrivée pour un projet. Martino Schultess précise qu'il ne s'agit pas d'une demande de legs. Une demande plus grande suit pour le projet Wunderplunder. Ils aimeraient savoir s'il est suffisant s'ils soumettent une demande dans deux-trois ans. Michel Jeanbourquin ne peut pas répondre à cette question car il n'y a pas de commission. Sabina Dollinger demande de lister l'objectif, le temps investi, les coûts, le contenu, les ressources, les responsabilités etc. et de les envoyer par e-mail. Cornelia Nater propose que si quelqu'un souhaite former un groupe de travail / une commission, il souhaite également tout ce qui est nécessaire et l'objectif. Michel Jeanbourquin remercie de cette bonne proposition. Bruno Perroud souhaiterait savoir si le règlement financier qui est en vigueur depuis 2003 existe encore ? Michel Jeanbourquin ne peut pas répondre à cette question. Il note cela pour la prochaine séance du directoire central. Il propose que le directoire central élabore lui-même une proposition d'utilisation de l'argent si aucune demande n'est soumise à l'association faïtière sous un mois.</p>	M. Jeanbourquin
	<p>Communication - Atelier le 15.09.2016 La matinée doit présenter le travail d'E. Loosli et les activités de l'organisation faïtière, l'après-midi informe du nouveau site Internet. - État nouveau site Edith Loosli présente le nouveau site et explique comment il a vu le jour. Elle informe que tous ceux qui souhaitent y participer sont les bienvenus. Fin juillet, tous recevront un e-mail lorsque le site Internet de l'association faïtière sera actif. Veuillez noter qu'à compter de ce moment-là, la mise en hyperlien vers le nouveau site aura lieu. Maya Allemann souhaite savoir comment cela fonctionne chez eux. Edith Loosli explique le contenu sera dirigé vers le nouvel URL. Les régions qui n'ont pas de site propre continueront comme jusqu'à maintenant. Trudy Buchmüller souhaite savoir ce que cela coûte ? Edith Loosli: 2 jours de travail, le tout est déjà budgétisé. Elle se réjouit cependant de l'aide lors des travaux préliminaires pour un déménagement sans faille. Si le déménagement doit avoir lieu en externe, cela coûte par sous-page CHF 50.00 Trudy Buchmüller se renseigne sur les frais? Edith Loosli indique que les frais sont cependant payés dès aujourd'hui. Nous redirigeons seulement le contenu, sinon, rien ne change.</p>	
	<p>CerAdult : Commission : Il s'agit de personnes externes. Elles font toutes cela dans leur temps libre. Yvonne Hämmig informe que d'ici à la fin 2017 elle démissionnera de son poste de présidente et qu'elle cherche un successeur ou une successeur.</p>	tous
	<p>Équipe de rédaction : Edith Loosli présente les travaux de la commission avec 7 membres. Les membres de la commission sont responsables de deux éditions du magazine par an. Laurent Junier avait une brochure pour la correction française. Les informations médicales ne sont plus à jour. Il trouve que nos brochures devraient être modifiées. Cela implique des documents entièrement retravaillés. Michel Jeanbourquin remercie Laurent Junier pour son intervention importante.</p>	E. Loosli
	<p>Anniversaire : Nous fêtons notre 60ème anniversaire avec des événements couvrant les coûts. Nous soumettons un concours d'idées, idées/propositions à Edith, en parallèle également le financement du projet. Elle et Daniela Vetsch se rencontrent début juillet pour en discuter.</p>	
<p>6. Informations de l'organisation faïtière</p>	<p>Informations personnelles Maja Čuk se présente. Elle se réjouit de la collaboration. Qualité, coordination des vacances, échange technique, se manifester si nous devons collaborer sur un point en tant qu'organisation faïtière. Merci également d'indiquer de nouvelles idées pour les projets régionaux ou interrégionaux.</p> <p>Rapport annuel / bilan annuel Le rapport annuel 2015 a été envoyé avec les documents. Le rapport annuel est accepté par l'organisation faïtière. Edith Loosli est l'interlocutrice pour toute question.</p> <p>Stratégie Nous travaillons à la modification de la stratégie et vous informons en continu.</p>	

	<p>Événements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Congrès des pédiatres à Berne les 9 et 10 juin 2016. - Journées des grands-parents au château Hallwyl le 18 septembre 2016. Avec visoparents. Date butoir d'inscription : 5 août 2016 Silvia Bässler demande de discuter des événements dans / avec les régions pour qu'il n'y ait pas de collisions de date et pour qu'ils puissent faire de la publicité. Daniela Vetsch salue l'intervention parce que nous également, à l'organisation faïtière, serions ravis de recevoir ces informations des régions. Edith Loosli ajoute que l'association régionale Argovie a informé l'organisation faïtière intégralement des événements effectués à court terme ou planifiés. Des give-aways peuvent être également demandés à l'organisation faïtière. - Deux cours de vacances ont commencé aujourd'hui, à Rhodes et à Majorque. - La journée PluSport aura lieu le 11 juillet 2016 à Magglingen. 	
<p>7. Informations des associations régionales</p>	<p>Bruno Perroud: Chez eux, le projet "Nous traversons la Suisse de Rorschach à Martiny à trottinette" est en cours. Éventuellement, la presse peut informer de cet événement dans les régions. Le trajet sera publié lundi sur Facebook.</p>	
	<p>Stefan Felder: Nous avons informé ce matin de l'optimisation des ressources. Vroni Egloff part à la retraite. Ensuite, ils collaboreront avec ProCap, autrement dit, le secrétariat se trouvera à ProCap à compter du 1er juillet 2016. Vroni Egloff quittera son poste fin juin, après 14 ans de services.</p>	
	<p>Monika Bucher: Réunion avec les parents avec Schaffhouse. Le problème était la date. Apparemment, une mauvaise date a été envoyée avec l'invitation. Pour cette raison, personne ne s'est inscrit. Trix Huguenin: Non, l'invitation a été envoyée avec la bonne date. Le problème était plutôt que l'organisation faïtière n'a reçu aucune aide de la part de l'interlocuteur compétent pour la réalisation. Sinon, l'événement était très bien organisé. Cependant, avec seulement deux inscriptions, l'événement n'était pas réalisable.</p>	
<p>6. Divers</p>	<p>Trudy Buchmüller a remarqué que les adresses des présidentes n'apparaissent plus sur le bulletin. Cela était très utile. Edith Loosli réplique que le bulletin paraît maintenant quatre fois par ans et que l'exactitude des adresses ne peut pas être garantie. Elle propose de rechercher les adresses sur le site, elles y sont actualisées en permanence.</p>	
	<p>Michel Jeanbourquin remercie tous ceux qui ont préparé la réunion, notamment toutes les participantes et tous les participants. Il remercie également les deux interprètes, le directoire central et l'équipe qui a collaboré si activement. Vive l'avenir, vive Cerebral Suisse.</p>	

Solothurn, 21. Juni 2016



Michel Jeanbourquin, Président du comité



Beatrix Huguenin Brunner, Procès-verbal